

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 janvier 2026

Délibération 2026-02 Débat d'orientations budgétaires

Membres du CA de l'ARB des îles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Thierry SABATHIER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Corine PETRO
	Patricia BAILLET	Aurélie BITUFWILA
	Sheila RAMPATH	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Sylvie DAGONIA	Josette BOREL-LINCERTIN
	David MONTOUT	Camille PELAGE
	Patrick DOLLIN	Loïc TONTON
	Jean-Marie PILLI	Jim LAPIN
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
	En cours de remplacement	En cours de remplacement
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	En cours de remplacement
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	Franck PERAIN
PNG	Harry OZIER-LAFONTAINE	En cours de remplacement
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Malik HIPPON	Darlionei ANDREIS
	Elodie LAPILUS	Lilian COSTA PROCOPIO

En visioconférence	10 Titulaires + 2 Suppléants
En présentiel	2 Titulaires + 2 Suppléants
Représenté (pouvoir)	0 Titulaires + 0 Suppléants

Le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 741-1 et D4312-10 ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L. 732-2 ;

Vu le Code de l'environnement notamment l'article L.131-9 III ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Guadeloupe n° DEAL-RN 971-2025-05-12-00006 du 12 mai 2025 portant modification de l'arrêté DEAL-RN 971-2021-02-11-001 du 11 février 2021 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe » ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe » et notamment ses articles 4 et 8.2, alinéa 1 ;

Vu le règlement d'intérieur du conseil d'administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe, notamment son article 20

Considérant les statuts de l'établissement public de coopération environnementale qui précisent que le Conseil d'administration délibère sur les orientations générales de la politique de l'établissement,

Vu le rapport d'orientations budgétaires présenté en séance et la discussion qui s'en suit,

APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE

DECIDE

ARTICLE 1 : De prendre acte du débat intervenu sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, les priorités des actions arrêtées, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'exécution des dépenses de personnel, de l'ARB-IG au titre de l'exercice 2026.

Nombre de votants : 16

Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

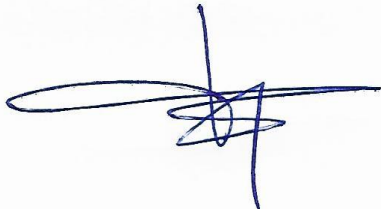
Pour : **16**

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 21 janvier 2026.

La Présidence :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Basse-Terre dans un délai de 2 mois à compter de sa publication le/...../2026

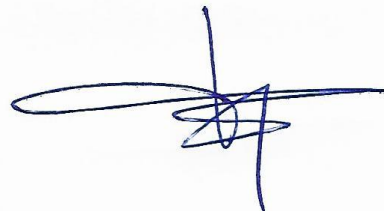
A Gourbeyre, le ...21.../...01...../2026



Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO

Fait à Basse-Terre, le ...21.../...01.../2026

La Présidence du Conseil d'administration
de l'Agence Régionale de la Biodiversité
des Îles de Guadeloupe



Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO